

**Piscine couverte municipale - Saison 1991 / 1992 -  
Concession du droit d'exploiter le bar**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Le droit d'exploiter le bar de la piscine couverte municipale a fait l'objet, pour la saison 1990 / 1991, d'une concession venue à expiration le 14 juillet 1991.

Il est proposé de renouveler cette concession sous forme de marché négocié pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 1991 au 14 juillet 1992 et de concéder le droit d'exploitation à l'Association Besançon Techniques Services moyennant une redevance annuelle fixée à 12 500 F (douze mille cinq cents francs).

Le Conseil Municipal est donc appelé à :

- approuver le cahier des charges présenté à cet effet,
- autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir avec l'Association Besançon Techniques Services.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.